



**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du lundi 24 juin 2024**

**Date de la convocation** : mardi 18 juin 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 49

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (excusée du n° 17 au n° 21), M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND (excusé du n° 50 au n° 57), Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE (excusée du n° 13 au n° 21), M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE (excusé du n° 48 au n° 53), Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT (jusqu'au n° 12), Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER, Mme Marianne LAJARIGE

**Étai(en)t représenté(e)s :**

Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO à compter du n° 13)

**Étai(en)t excusé(es) :**

Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO

**Secrétaire de séance** : Madame Marie MOULINIER

-----

**N° 34 ZAC Favre : fixation des modalités d'utilisation du stationnement**

**Rapporteur** : M. Michel CAPERAN

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la réalisation de la ZAC, le dossier prévoit des places de stationnement réparties de la manière suivante :

- 264 places sur voirie : en encoche le long du boulevard Favre, sur la rue Saint John Perse et sur la voie nouvelle
- 76 places au sein du parking paysager 1
- 130 places au sein du parking paysager 2

Soit un total prévisionnel de 470 places de stationnement public réalisées par l'aménageur à savoir la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et remis en gestion à la Ville de Pau.

Il vous est proposé de dénommer :

- Le parking paysager n° 1 : parking du Laü
- Le parking paysager n°2 : Parking Lucien Favre.

Ces parkings sont réalisés pour répondre en priorité aux usagers de la ZAC Favre.

Cette dernière prévoit 41 050 m<sup>2</sup> de surface de plancher et a pour vocation d'accueillir uniquement des activités tertiaires, de recherche et d'enseignement supérieur.

Afin de favoriser la rotation des véhicules sur l'ensemble des places de stationnement de la ZAC et de privilégier leur utilisation par les usagers de la ZAC Favre, il est proposé de créer un nouveau profil au sein de la zone verte de stationnement payant selon le plan ci-annexé et d'appliquer les mêmes tarifs que ceux existants sur les zones identiques à Pau.

Compte tenu de la vocation de la zone, le dispositif d'abonnement serait ouvert uniquement aux actifs, à savoir les salariés et gérants des activités dont les bureaux se trouvent dans le périmètre ci-annexé. Il s'appliquerait du lundi au vendredi selon la grille tarifaire suivante :

0.30€/15min pour la première heure jusqu'à la deuxième heure soit 1h = 0.90 € (les 15 premières minutes de la première heure étant gratuite) et 2h = 2.10 €

3h = 3.60 € (0.40€/15 min)

4h = 5.20 € (0.40/15 min)

Actifs Favre 20 €/mois

*délibéré page suivante*

**Après avis de la commission Urbanisme - Travaux - Habitat - Voirie - Espaces Verts du 6 juin 2024 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 17 juin 2024, il vous appartient de bien vouloir :**

- 1. Approuver la dénomination des deux parkings paysagers : « parking du Laü » au sud et « parking Lucien Favre » au nord ;**
- 2. Etendre la zone verte de stationnement selon le plan ci-annexé ;**
- 3. Dire que les tarifs applicables sont conformes à ceux applicables dans l'ensemble de la zone verte, du lundi au vendredi, soit :**
  - 0.30€/15min pour la première heure jusqu'à la deuxième heure soit 1h = 0.90 € (les 15 premières minutes de la première heure étant gratuite)**
  - 2h = 2.10 €**
  - 3h = 3.60 € (0.40€/15 min)**
  - 4h = 5.20 € (0.40/15 min)**
  - Actifs Favre 20 €/mois**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**

Le Maire  
François BAYROU